

rois de la finance, sous le voile d'une affaire philanthropique.

Sans les dissensions internes qui régnaient dans une compagnie, et l'état d'esprit du public surexité par les incriminations et les récriminations, les anciennes conditions auraient continué à exister encore quelque temps; mais une fois l'esprit public soulevé, le monde politique accepta l'idée d'une enquête, mais avec crainte, souhaitant que, comme autrefois, les résultats de l'enquête pussent être contrôlés.

Les premières révélations surprenantes furent faites par le rapport Frick, dans lequel, étaient exposées les méthodes et pratiques de l'Equitable et où le siège et la cause de tout le mal étaient davantage mis au jour que dans tout ce qui a suivi depuis—je veux dire l'accumulation non nécessaire de millions de surplus et l'incapacité de l'administration à rendre compte de ces fonds.

Vint ensuite, pour satisfaire à la demande publique, un examen des opérations de la compagnie par le Département des Assurances de New-York, et, bien que cette inspection n'ait amené aucune autre révélation, le rapport du Surintendant de ce département est remarquable par les remèdes qu'il suggère pour remédier au mal. "Mutualisation" et "les mêmes restrictions concernant les placements de capitaux, imposés maintenant aux banques d'épargne par les lois de cet état", voilà les remèdes proposés.

Etant donné que la lutte des factions dans l'Equitable se concentrait ostensiblement autour d'une substitution d'un système de vote par procuration de la part des détenteurs de polices, pour le contrôle des actions, il est difficile de comprendre exactement ce que le Surintendant de l'Assurance a voulu dire par "mutualisation", ou comment ce qu'il a pu vouloir dire aurait pu avantager le moins les détenteurs de polices. Mais cette recommandation est remarquablement intéressante, quand ce ne serait que pour mettre en relief la conséquence avec soi-même qui caractérise le Département des Assurances de New-York. Plusieurs mois avant cette inspection de l'Equitable, le Surintendant de l'Assurance fut obligé de remarquer les pratiques et les méthodes en cours dans la compagnie d'Assurance Washington Life, à cause de l'exposé qui en était fait dans le "Weekly Underwriter", et fit une inspection de cette compagnie. Il s'aperçut avec surprise que la compagnie avait falsifié ses rapports annuels pendant un certain nombre d'années, que l'administration en était faite d'une manière extravagante, que ses placements étaient sujets à la critique et que la compagnie était presque arrivée au bord de l'insolvabilité.

Alors que cet état de choses nécessitait un changement dans l'administra-

tion, le remède proposé ne fut pas la "mutualisation", mais l'augmentation du capital de \$125,000 à \$150,000, imposant aux détenteurs de polices une dépense annuelle de \$35,000, comme dividendes, au lieu de \$8,750 qui étaient payés autrefois, sans compter qu'avec l'augmentation de capital et l'évaluation la plus favorable de l'actif de la compagnie, celle-ci était laissée avec \$75,000 seulement de surplus. Ainsi cette compagnie passait aussi sous le même contrôle et les mêmes influences philanthropiques où se trouve maintenant l'Equitable.

L'autre recommandation contenue dans le rapport sur l'Equitable, à savoir "les mêmes restrictions, au point de vue des placements de capitaux, imposées maintenant aux banques d'épargne", offre à peine un meilleur remède aux vrais maux de l'administration des compagnies d'assurance sur la vie que la "mutualisation", parce qu'elle n'attaque pas le mal par la racine.

L'actif total de toutes les compagnies d'assurance sur la vie, dans ce pays, est surpassé par le total des dépôts dans toutes les banques d'épargne seulement de \$700,000,000 et, sur le total de l'actif des compagnies d'assurance sur la vie, 52 pour cent sont la propriété et entre les mains de trois compagnies—la Mutuelle, l'Equitable et la New York Life. Supposons que 52 pour cent de tous les fonds déposés dans les banques d'épargne du pays entier le fussent dans trois banques de New-York, serait-il raisonnable de penser qu'avec ces mêmes restrictions imposées à ces trois banques pour le placement des capitaux, elles seraient à même de payer aux déposants le même taux élevé d'intérêt?

Les compagnies d'assurance, bien qu'elles doivent avoir moins de latitude pour leurs placements de fonds, n'ont pas tant besoin de plus de restrictions, mais elles ont besoin, pour leur administration, d'une comptabilité plus stricte quant aux fonds qui leur sont confiés pour être placés.

Pendant plusieurs années à venir, le flot de projets de lois et de décrets présentés dans les divers états de cette Union donnera aux compagnies d'assurance sur la vie une occasion de démontrer leur solidité et leur stabilité financières quand, sans expédient ni subterfuge, le standard légal de réserve est maintenu. Il y aura des faillites, mais feront seules faillite les compagnies les plus nouvelles et les plus petites, qui disparaîtront dans les efforts faits pour amener des réformes. Il est peu de personnes qui espéraient uniquement le résultat—et peut-être le seul résultat—accompli par l'enquête légale de New-York: une meilleure compréhension parmi le public de la simplicité de l'assurance sur la vie.

Ceux qui sont dans l'assurance ne s'at-

tendaient ni à de bons résultats ni à de grands inconvénients et, d'après l'expérience du passé, tout faisait prévoir qu'il n'y aurait pas de bons résultats, car New-York a fait plus de mal que de bien à l'assurance, dans le passé, qu'une demi-douzaine d'Etats de cette union.

Il y a eu, dans l'Etat de New-York plus d'enquêtes légales sur les compagnies d'assurance et le département de l'assurance, que dans tout autre Etat, et rien n'en est résulté dans l'intérêt des assurés; il y a eu dans cet Etat plus de faillites de compagnies d'assurance que dans tout autre Etat, et rien n'a été fait pour rendre à l'avenir ces faillites moins possibles. Depuis que John A. McCall a abandonné la charge de Surintendant de l'assurance en 1886, les inspections faites par le Département de l'Etat de New-York ont été l'objet de doutes et de défiance de la part des départements des autres Etats. Pendant plusieurs années, l'Etat de New-York n'a promulgué aucune loi donnant un avantage quelconque aux détenteurs de polices, tandis que la plupart des lois adoptées n'ont fourni qu'un mauvais exemple trop souvent suivi par d'autres Etats, et cependant il n'y a aucun autre Etat dans l'Union pour lequel les compagnies d'assurance aient fait autant. Aucun autre genre d'affaires n'a apporté une aide-matérielle aussi forte à la richesse de l'Etat et à son développement et cela de tant de manières profitables et variées. Quel autre genre d'affaires aurait pu faire de New-York le centre financier du monde? On a beaucoup critiqué les dépenses des compagnies au point de vue législatif. Mais, ce faisant, on a complètement perdu de vue le fait que c'est le grand Etat de New-York en premier lieu qui, par sa loi vicieuse de 1865, a obligé les compagnies à examiner avec le plus grand soin tous les projets de lois présentés à la législature.

Faite dans une bonne intention sans doute, mais oppressive et dispendieuse dans ses conséquences, à cause de la mise en vigueur de nouveau de cette relique des temps barbares, oeil pour oeil, dent pour dent—voilà ce qu'est la "loi de représailles", aux termes de laquelle, chaque fois qu'un Etat impose une condition ou une taxe à une compagnie de l'Etat de New-York, la même condition ou taxe sera imposée par cet Etat par représailles. Au lieu de menacer une législation inconsidérée, cette loi a été un exemple suivi par trente-deux autres Etats; de cette époque date la nécessité, pour une bonne administration, d'examiner avec la plus grande attention tous les projets de loi présentés non seulement dans l'Etat de New-York, mais dans tous les autres Etats.

[A suivre.]